

Commune de BLÂMONT
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 décembre 2023

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Antoine FOMBARON, Maurice MAYEUR, Madjid GAUDA, Conseillers Municipaux

Absents : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Evelyne FORINI

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

– **Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2023.**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2023 est approuvé à 9 votes pour et 1 contre.

59. Décision modificative au budget eau

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget eau suite à un manque de crédits pour régler les factures :

1. Redevance eau
2. Rétablissement des subventions encaissées à tort sur le budget eau et crédits supplémentaires pour les amortissements au compte 28158.

OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE	CHAPITRE	SECTION
1.	+ 2 832,00	701249	014	Dépenses de
	- 2 832,00	628	011	fonctionnement
2.	+ 12 220	023	023	Dépenses de
	+ 600	6811	042	fonctionnement
	+ 12 820	131	13	Dépenses
	+ 600	28158	040	d'investissement
	+ 12 220	021	021	Recettes
				d'investissement

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide cette décision modificative.

60. Décision modificative au budget assainissement

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget assainissement suite à un manque de crédits pour régler les factures :

1. Remboursement du capital de l'emprunt STEP
2. Redevance assainissement,

OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE	CHAPITRE	SECTION
1.	+ 1 642,22	1641	016	Dépenses
	-1 642,22	203	020	d'investissement
2.	+ 1 300,00	706129	014	Dépenses de
	- 1 300,00	6061	011	fonctionnement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide cette décision modificative.

61. Sorties du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome 54

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié, de retrait du SDAA 54 pour les communes de Pierre-Percée, Bionville et Raon-lès-Leau.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur cette demande proposée par le SDAA 54,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte les demande de sorties du SDAA 54 des communes cité ci-dessus.

62. Demande de subvention aux établissements scolaires (MFR St Dié)

Le groupement scolaire MFR de St Dié Porte Alsace, sollicite la commune pour une demande de subvention de 100 €/élève pour la participation au fonctionnement des établissements, trois élèves de la commune sont concernés,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas octroyer la subvention demandée.

63. Remboursement électricité au SSBM

Monsieur le Maire explique que l'alimentation électrique des chaufferies bois et gaz est branchée sur le compteur électrique de l'école (SSBM). Il est donc nécessaire de rembourser au Syndicat Scolaire du Blanc-Mont l'énergie consommée comptabilisée par les sous-compteurs. Il s'agit d'un montant de 2 768,64 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte de reverser la somme de 2 768,64 € pour la consommation énergétique de la chaufferie bois et gaz du SSBM.

64. Prix de l'eau et de l'assainissement des consommations 2024 facturées en 2025

Monsieur le Maire propose que les tarifs de l'eau et de l'assainissement demeurent inchangés par rapport à l'année dernière,

EAU		
	Prix HT	Prix TTC
Part communale		
< 1500 m ³	1,407	1,484
> 1500m ³	1,353	1,427
Part agence de l'eau		
Redevance pour pollution domestique	0,350	0,369
Prix total par m³		
< 1500 m ³	1,757	1,854
> 1500m ³	1,703	1,797
Part fixe	36,00	37,980

ASSAINISSEMENT		
	Prix HT	Prix TTC
Part communale		
< 6000 m ³	1,500	1,651
> 6000m ³	1,300	1,430
Part agence de l'eau		
Redevance pour modernisation des réseaux	0,233	0,256
Prix total par m³		
< 6000 m ³	1,733	1,906
> 6000m ³	1,533	1,686
Part fixe	13,30	14,63

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte de fixer les prix de l'eau et de l'assainissement à l'identique de l'année antérieure.

65. Programme de coupe de bois 2024

Monsieur NITTING, adjoint au Maire rappelle qu'après plusieurs années de coupes sanitaires, nous trouvons un programme d'aménagement forestier traditionnel.

Il présente l'état d'assiette des coupes de l'année 2024, représentant un volume total de 1 777,40 m³.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide le programme de coupe de bois de l'année 2024.

66. Destination des bois de l'année 2024

Monsieur NITTING, adjoint au Maire, rappelle qu'après plusieurs années de coupes sanitaires, nous trouvons un programme d'aménagement forestier traditionnel.

Il présente l'état de mode de vente des produits vendus :

N° Parcelle	Vente total (m³)	Mode de vente des produits vendus
27_j	490,0	BF (Bois Façonnés) / CVD (Contrat de Vente Délivrance)
32_a3	146,9	BF / CVD
24	452,5	BF / DE (Délivrance (affouage))
28	688,0	BF / CVD

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le programme de destination des bois, comme présenté ci-dessus.

Communication diverses :

- Le Maire expose une demande de la commune de Repaix pour un éventuel raccordement de leur assainissement à la STEP de Blâmont et présente avantages et inconvénients. Après en avoir débattu le Conseil Municipal se prononce par 2 voix pour envisager une étude plus avancée et par 8 voix pour ne pas donner suite.

- Le Maire expose l'ouverture prochaine d'un cabinet médical les vendredis au centre médico-social, et annonce la mise en place rapide d'aménagements basique par la commune : escaliers, panneau informatif, places de stationnement limités à 1 heure, modification des plans de villes existants... Il ajoute que ces éléments seront repris dans les importants travaux de la rue traversière inclus dans les actions « Petite Ville de Demain », une fois ces travaux validés par la commission créée à cet effet, par le Conseil Municipal, et les différents partenaires financiers.

- À ce titre le Conseil Municipal décide la réunion de commission travaux pour le jeudi 14 décembre 2023 à 20h15.

Clôture de la séance à 21 h 50

**Le Maire,
T. MEURANT**

